



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

BUREAU DU 07 FEVRIER 2024

Délibération N°B24/003

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION-CADRE ET D'ETUDE DE STRATEGIE FONCIERE
Communauté de communes du Pays de Bitche
MO10P051000**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Grand Est, agissant en vertu des délégations accordées par le Conseil d'Administration (délibération N°21/129 portant adoption du Règlement Intérieur Institutionnel),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'Etat, adapté le 07 décembre 2022,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Pays de Bitche pour s'associer à l'EPFGE au travers d'une convention-cadre afin de conduire sur le long terme une politique foncière d'anticipation sur les périmètres à enjeux du territoire intercommunal et de réaliser une étude de stratégie foncière,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Pays de Bitche annexée à la présente délibération, portant sur une étude de stratégie foncière pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 75 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFGE et à 50% par la communauté de communes du Pays de Bitche,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes du Pays de Bitche la convention-cadre et d'étude de stratégie foncière annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

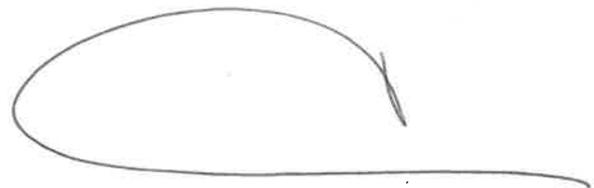
VU ET APPROUVE

Le **15 FEV. 2024**

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Samuel BOUJU

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS